

## Les Équipements Spéciaux en période hivernale

L'hiver approche et vous vous demandez quel équipement choisir pour affronter la météo et les conditions routières changeantes où se mélangent parfois la neige, la pluie et le verglas.

Pneus hiver (pneu neige, pneu hiver, pneu contact ou pneu thermogomme, quel que soit le nom qu'on lui donne, on parle du même type de pneu).

### **Pneus hiver, pneus été : une différence de performance**

Dès que la température descend sous la barre des 7°, les performances d'un pneu été, même neuf, sont considérablement diminuées.

C'est d'abord par la nature de leurs gommes que les pneus été et les pneus hiver se différencient.

Ces derniers bénéficient de gommes étudiées pour conserver de la souplesse même par grand froid et optimiser ainsi les performances de contact sur la neige compactée ou gelée, mais aussi sur le bitume froid.

Ce type de pneus est efficace pour des températures allant de 7 ° à – 20 ° environ. Mais dès que la température se réchauffe un peu, la gomme se ramollit et le pneu perd en efficacité, notamment sur sol mouillé ou sec.

Il serait alors pertinent de s'équiper avec des pneus 4 saisons.

Il convient de les monter au minimum par 2 (roues motrices) et de légèrement les sur-gonfler par rapport aux recommandations "constructeur" pour éviter l'impact du froid sur la pression (+0,2 bars).

### **Pneus cloutés :**

Il existe des pneus cloutés pour les routes dans les zones géographiques très enneigées. Leur utilisation est réglementée (usage entre le 11 novembre et dernier dimanche de mars) avec vitesse limitée maximum à 90 km/h et port du macaron sur le véhicule.



### **Les pneus 4 saisons :**

Il s'agit d'un pneu hybride présentant une plage de fonctionnement plus large que les pneus spécifiques été ou hiver (efficace de -10 ° à + 30°). S'il garantit la sécurité sur la neige, il reste cependant moins performant qu'un pneu hiver.

Même avec des pneus adaptés, sur route enneigée et en présence du panneau "Chaînes à neige obligatoires", il est indispensable d'utiliser des chaînes ou des chaussettes à neige.

Celles-ci présentent les mêmes performances.

### **Les chaînes à neige :**

Elles sont obligatoires sur route très enneigées sur au moins les 2 roues motrices.

(Certains véhicules ne permettent pas leur installation, il faudra alors opter pour des chaussettes à neige.)

La vitesse est limitée à 30 km/h

Les pneus hiver sont compatibles avec les chaînes à neige.

Attention, contrairement aux pneus cloutés, le fait de rouler avec 4 pneus hiver, ne dispense pas l'utilisation des chaînes à neige.

Le panneau "Chaînes à neige obligatoires" placé au bas des routes



vers les stations de ski, impose obligatoirement le montage des chaînes, sauf s'il porte la mention « pneus neige admis », ce qui reste cependant très rare !

### **Les chaussettes à neige :**

Les chaussettes à neige sont plus simples d'utilisation que des chaînes à neige, et permettent de rouler jusqu'à 50 km/h.

Apparues il y a une petite dizaine d'années, les chaussettes à neige sont beaucoup plus faciles à transporter et à mettre en œuvre que les chaînes à neige, puisqu'il suffit de les « enfiler » sur le pneu avant de serrer les lanières qui assurent leur maintien.

Néanmoins, elles sont plus fragiles et peuvent se déchirer.

### **Attention, actualité récente :**

Un décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale vient d'être publié au JO (Décret 2020-1264 du 16/10/2020) dont les dispositions s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Les conditions d'application dans les Alpes de haute Provence devraient être connues prochainement.